



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 23 avril 2021

Communiqué de presse

SUCCES DE L'OFFRE PUBLIQUE VOLONTAIRE DE CREDIT AGRICOLE ITALIA POUR LA TOTALITE DES ACTIONS DE CREDITO VALTELLINESE

Crédit Agricole Italia contrôle 91,17% du capital de CreVal

Crédit Agricole Italia^[1] a publié aujourd'hui les résultats provisoires de l'offre publique d'achat volontaire^[2] en numéraire pour toutes les actions ordinaires de Credito Valtellinese S.p.A.^[3]

Sur la base des résultats provisoires communiqués par les intermédiaires désignés, environ 90,94% des Actions CreVal faisant l'objet de l'Offre et représentant environ 88,71% du capital social de CreVal ont été apportées à l'Offre pendant la Période d'Acceptation. Par conséquent, et compte tenu de la participation de 2,45% dans CreVal déjà détenue, Crédit Agricole Italia détiendra au total environ 91,17% du capital de CreVal, ce qui est supérieur à l'objectif de 90% visé.

Le prix payé par Crédit Agricole Italia est de 12,270 EUR par Action, hors dividende. Par ailleurs, les actionnaires qui ont apporté leur participation toucheront le 28 avril 2021 un dividende de 0,230 EUR par Action, portant le versement total à 12,500 EUR par Action.

Crédit Agricole se félicite que la grande majorité des actionnaires de CreVal ait saisi l'opportunité représentée par l'Offre, contribuant ainsi à la création d'un groupe bancaire italien solide, au service de 3 millions de clients, ayant un impact positif sur les communautés locales et bénéficiant à toutes les parties prenantes.

Les conditions de cette acquisition respectent pleinement les critères stricts de discipline financière de Crédit Agricole :

- Retour sur investissement attendu supérieur à 10% d'ici la troisième année, en incluant uniquement les synergies de coûts et de financement
- Relation du BPA au niveau de Crédit Agricole S.A. à partir de 2022
- Impact limité sur le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. à environ -20 pb^[4]

Les résultats définitifs de l'Offre seront publiés dans un communiqué de presse spécifique conformément à l'article 41, paragraphe 6, du règlement des émetteurs, qui sera publié par Crédit Agricole Italia dans les délais prévus par la loi applicable.

^[1] Crédit Agricole Italia S.p.A., filiale détenue à 75.6% par Crédit Agricole S.A.

^[2] « l'Offre »

^[3] « CreVal »

^[4] L'impact définitif sur le CET1 de Crédit Agricole S.A. dépendra de l'allocation du prix d'achat